

Documents :

Sur la loi agraire dans l'Oise pendant la Révolution française

Guy-Robert IKNI

Ces quelques notes n'ont pour ambition que de poser quelques jalons pour l'étude d'un problème crucial de l'histoire paysanne de la Révolution. Quelques travaux classiques ont certes souligné depuis longtemps son importance (1) et, l'enjeu de cette question a été récemment plus nettement souligné dans le cadre des études sur l'égalitarisme comme voie démocratique de la Révolution (2).

Un problème de terminologie se pose d'emblée : doit-on entendre cette expression au sens strict du partage des propriétés ou au sens plus large de projet intégrant la limitation du droit de propriété ? Je suivrai ici Jaurès qui notait jadis : "dès l'automne 1792, le mot dans les polémiques des partis, perdait peu à peu sa signification exacte. Il ne désignait plus que l'ensemble des mesures par lesquelles le droit de propriété était réglé et sa puissance limitée : même la limitation légale du montant des baux" (3). Cette définition me paraît plus efficace pour analyser l'ensemble des formes sous lesquelles surgit l'idée ou la revendication et rendre compte éventuellement des contradictions sociales indiscutables qu'elle exprimait par cette diversité même. (4)

Cette diversité exigerait une étude synthétique reprenant l'ensemble des projets de réforme sociale des CURNAND (5), RUTLEDGE (6), MARECHAL (7), MARAT (8), MOMORO (9), L'ANGE (10), DOLIVIER (11), BABEUF (12) et deux autres révolutionnaires originaires de notre région : COUPE (13) et SAINT-JUST (14). Notre propos n'est pas aujourd'hui d'entreprendre l'étude des théories réformatrices mais de nous interroger sur l'attitude du mouvement populaire à cet égard.

De Jaurès à A. Soboul, les historiens de la Révolution française ont insisté sur le fait que le principe même de la propriété ne fut jamais mis en cause par le peuple, pendant la Révolution française. Certes,

il n'y eut pas sur ce point de position univoque parmi la paysannerie mais, dans le fil de la lutte antiféodale, le mouvement populaire tenta incontestablement d'exproprier les ci-devants qui avaient usurpé leurs biens communaux (15). Par le biais des sentences

(1) Jaurès tout d'abord dans son Histoire socialiste de la Révolution française, réédition des Editions Sociales, spécialement les tomes 2, p. 46 et suiv., tome 3, p.176 et suiv. G. Lefèbvre dans ses questions agraires au temps de la Terreur, M. Dommanget, La Division des fermes selon Babeuf, dans son livre sur Babeuf et la conjuration des Egaux, 1970, p.69-106, V.Daline enfin dans son grand livre sur Babeuf à la veille de la Révolution, pp.389-405.

(2) Je renvoie ici aux travaux de ADO, RAISENDE et FI. GAUTHIER.

(3) Jaurès, op.cit. tome III, p.464

(4) Ce qui ne peut dispenser évidemment d'une analyse conceptuelle pour distinguer égalitarisme, communisme, etc ... voir sur ce point les remarques d'H.Resende in M.Dobb, P.M. Sweezy, Du Féodalisme au Capitalisme, problèmes de la Transition, Maspéro 1977, tome II, p.130.

(5) De la propriété ou la cause du pauvre, plaidée au tribunal de la Raison, de la Justice et de la Vérité, Paris 1791, réédition EDHIS, 1967.

(6) Cf. R.LAS VERGNAS, Le chevalier Rutledge, "Gentilhomme anglais", Paris 1932.

(7) Cf. M.DOMMANGET, Sylvain Maréchal, l'homme sans Dieu, Paris, 1950, p.181.

(8) Cf. MARAT, Textes choisis, par M.VOVELLE, Paris, 1975, p.237.

(9) Cf. Jaurès, op. cit. tome II, p. 202 sq.

(10) F.J. L'ANGE, Oeuvres, classiques du peuple, Paris, 1968.

(11) cf. H. RAISENDE, op.cit.p.127 pour éléments bibliographiques.

(12) Essentiellement, V.Daline, G.Babeuf à la veille...op.cit.

(13) J.M.Coupé, sur les institutions sociales, messidor an III L e 38, 1505 (Bibl. Nat.)

(14) Cf. Saint-Just, Théorie politique, textes présentés par A. Liénard, Paris, 1976.

(15) Dans ce sens, cf. A.ADO, le bilan agraire de la Révolution Française in Cahiers d'histoire de l'Inst.M.Thorez, n° 27, 1978, p.46.

arbitrales - qu'il faudrait étudier de manière systématique en s'appuyant sur les fonds des justices de paix pendant la Révolution- ils réussirent quelquefois dans leur entreprise (16)

Mais la lutte pour une redistribution plus égale des terres ne s'en tint pas là, d'autres revendications l'exprimèrent fortement. A ce propos, trois types de questions se posent : quelles formes revêtit ce mouvement populaire ? Eut-il une influence sur la législation révolutionnaire, spécialement pendant l'AN II ? Quelles raisons invoquer pour expliquer ses limites, voire son échec partiel ? nous esquisserons ici quelques éléments de réponse en nous appuyant sur l'étude du mouvement populaire dans l'Oise, pendant la Révolution (17).

Celui-ci exprima sa revendication du partage des terres selon trois modalités essentielles : partage des biens communaux, partage des biens nationaux, partage des fermes. Nous ne revenons pas ici sur la première forme déjà analysée ailleurs (18). Je rappellerai simplement que les luttes pour la récupération des communaux usurpés et éventuellement, leur partage firent apparaître dans nos régions des conceptions opposées de jouissance de la terre : l'une de caractère individualiste, petit bourgeois mais égalitaire par essence, l'autre de caractère communautaire, voire "communaliste". Je laisse de côté la position ultra-minoritaire des individualistes bourgeois, gros laboureurs ou fermiers, capitalistes en gestation des pays de grande culture (Valois, Soissonnais, Vexin français en partie, plaine de France). Il me paraît en effet, beaucoup plus décisif pour l'analyse du mouvement populaire, de m'attacher aux contradictions révélées par les formes égalitaires de la revendication. A la faim de terre qui tenaillait les masses paysannes, le partage des terres communales ne pouvait suffire, aussi bien, la revendication se porta tout naturellement vers la vente des biens nationaux et vers le partage des grandes exploitations là où elles existaient et se concentraient de plus en plus largement (19). Ces deux mouvements pouvaient se développer séparément mais lors de la vente de ces fermes comme bien national, les deux revendications pouvaient du fait des intérêts divergents des couches paysannes, entrer en compétition.

Lors de la vente des biens nationaux de première et de seconde origine, la paysannerie pauvre pour réagir à des conditions qui ne lui étaient pas favorables se groupa, forma des coalitions d'acheteurs, des sociétés qui achetaient et co-partageaient ensuite écartant le cas échéant des acquéreurs horsains

par la violence ou la menace de mauvais gré (20). G. Lefèbre avançait l'hypothèse que de la Picardie, ces pratiques avaient gagné le Cambrésis où elles furent fréquentes. J'ai effectivement trouvé plusieurs exemples de ces pratiques dans nos régions. Ainsi, le 9 mars 1793, lors de la vente de la ferme de Rocquencourt (21), une émeute faillit coûter la vie à Louis Clément LAHOCHÉ de CORBIE (Somme). DE ROCQ s'était en effet porté adjudicataire pour lui et tous les citoyens de la commune moyennant 105.100 livres. Le tumulte fut tel que deux meneurs furent arrêtés, la vente suspendue. Les habitants menacèrent d'enfoncer les portes de la maison d'arrêt. Lors de la seconde séance du 14 mars 1793, les citoyens de Rocquencourt se présentèrent de bonne heure dans la salle et expulsèrent de la salle tous ceux qui n'étaient pas de la commune. La ferme de deux cent soixante dix journaux (environ 90 hectares) louée 4800 livres fut mise à prix 100.000 livres et adjugée 105.000 livres. Les acquéreurs évincés réclamèrent auprès du département, arguant que si l'enchère eut été libre, le prix aurait atteint 150.000 livres ; en vain, la validité de l'opération fut confirmée. A Larbroye (district de Noyon), le 13 germinal an II, Sézille de Mazancourt qui venait d'acquérir un setier de terre fut menacé par Gobillard, maire de la commune : "il a fort mal fait, il n'aurait pas d'ouvriers dans la commune ..." (22). A Beaulieu (district de Noyon), le 21 prairial an II, François DEVEAUX se plaint au Comité de surveillance révolutionnaire de Noyon. Il vient d'acheter six boisseaux de terre plantés en arbres fruitiers pour 1800 livres, depuis "il est menacé par la majeure partie des habitants de perdre la vie pour avoir causé un trop haut prix". Les habitants de Beaulieu avaient en effet formé une coalition en pleine assemblée municipale le 18 prairial, veille de la vente, ils entendaient ne pas faire monter le prix des biens nationaux au-delà de 3 à 400 livres

(16) J'en ai relevé plusieurs exemples dans l'Oise qui seront analysés dans ma thèse.

(17) Sujet de notre thèse de doctorat d'Etat que dirigea jusqu'à sa mort, mon maître Albert SOBOUL.

(18) G. IKNI, Sur les biens communaux pendant la Révolution Française in Ann. Hist. de la Rév. franç. janvier-mars 1982, pp. 71-94.

(19) Voir sur ce problème les questions agraires ... de G. LEFEBVRE, op. cit.

(20) Cf. G. LEFEBVRE, Les paysans du Nord pendant la Rév. franç., réédition 1972, p.436 et suiv.

(21) Arch. départ. de l'Oise, 1 L 126. Il s'agit de la ferme de la commanderie à Fontaine sous Montdidier.

(22) Arch. départ. de l'Oise, comités de surveillance du district de Noyon, LIV, non coté.

le sétier (23). Selon Alphonse Coffinier, le maire, il n'y eut cependant pas de prix fixé, mais seulement une convention réservant à chacun un lot à copartager après la vente.

Comme on le voit, le mouvement populaire n'attendit pas la loi du 3 juin 1793 qui recommandait la plus grande division possible lors de la vente des biens d'émigrés. Cette législation ne fut d'ailleurs adoptée comme le rappelait Jaurès qu'après beaucoup d'hésitations (24) et surtout après l'éviction des Girondins. Le mouvement profita cependant de cet appui législatif non négligeable, mais plusieurs séries de difficultés subsistèrent : contraintes agricoles, juridiques par exemple, divergences sociales surtout, voire lutte de classes entre les diverses couches de la paysannerie. Ainsi le district de Crépy en Valois décide de mettre en adjudication dès juillet 1793, la ferme du ci-devant de Mazancourt, prétextant que les opérations de division en lots retarderaient la mise en culture (25). Les habitants demandèrent l'annulation de la décision du district et réclamèrent la location des terres en petits lots de trois à quatre arpents. Cette dernière requête semblait impliquer que la Nation resterait propriétaire du fonds. Le district demanda une enquête tendant à lotir les pères de famille sans propriété. Dans le cas où la commune ne posséderait pas de biens communaux, ils bénéficieraient de la loi accordant l'arrentement d'un arpent sur les biens d'émigrés. En attendant la vente, le département décida de son côté que la récolte de 1793 serait vendue sur pied en lots n'excédant pas cinq arpents.

Dans le district de Clermont, le district refusa la demande des habitants de Bailleul le Soc qui réclamaient en juin 1793 la vente en petites portions de la ferme d'Ereuse en s'appuyant sur le décret du 4 avril 1793 qui conseillait certes la vente en petits lots mais pour les biens invendus ; or, la ferme d'Ereuse revenait en vente à la folle enchère, elle n'entrait donc pas à leurs yeux, dans le cadre de cette loi (26).

Mais les luttes intestines étaient vives à l'intérieur même des communautés villageoises. C'est que, nous l'avons vu, des conceptions divergentes apparurent quant aux modalités d'accès à la terre. Il fallait d'abord vaincre l'opposition des grands fermiers qui disposaient souvent d'une clientèle non négligeable. Ils étaient bien sûr farouchement opposés à la mise en cause de cette sorte de monopole foncier d'exploitation qu'ils construisaient dans les régions de grande culture (27). Cette opposition prit un tour franchement politique en l'an II. Ainsi dans le village de Montmartin

(district de Compiègne) où le maire, les officiers municipaux et l'agent national Delacoupelle avaient présenté une pétition à l'administration du district le 18 messidor an II pour que les terres de Geneviève Lamoureux, veuve d'émigré, soient détaillées en petits lots (28), "afin que les vrais sans-culottes de leur commune et ses voisines puissent jouir du bénéfice de la loi du 3 juin 1793". Cette remarque n'était pas bien sûr sans rapport avec l'opposition rencontrée par Delacoupelle de la part du gros fermier Praquin qui se refusait d'obéir aux réquisitions, le cas échéant de conduire des blessés de guerre à Gournay sur Aronde (29) et qui finit par chasser Delacoupelle ouvrier chez lui, sans même lui avoir donné le temps de ramasser ses outils et de compter ses gerbes (30). Lors de la moisson de l'an II, profitant des mesures du Comité de salut public concernant la réquisition des batteurs, Praquin intrigua pour obliger l'agent national à battre chez lui. Delacoupelle refusa, le district lui envoya deux dragons. L'agent national adressa alors une supplique à l'administration précisant qu'il respectait l'arrêté du Comité de Salut Public en remarquant que ce texte ne précisait pas si les requis devaient travailler plutôt chez les uns que chez les autres. Car poursuivait-il "s'il en était ainsi, une grande partie de gros cultivateurs et égoïstes feraient de leurs ouvriers des esclaves et non pas des hommes libres". Il appliqua lui-même cette déclaration de principes en allant battre chez le cultivateur VERVEL "dont le bled est aussi précieux pour la République que celui du citoyen Praquin". Traduit devant les administrateurs du district il déclarait à Sivé "tu as gagné".

(23) Arch. Départ. de l'Oise, L IV, comité de salut public de Noyon, non coté.

(24) Histoire socialiste de la Révolution, op. cit. tome III, p. 443.

(25) Arch. Départ. de l'Oise, 1 L 128 - 8 juillet 1793.

(26) Arch. Départ. de l'Oise, 1 L 127 - 19 Juin 1793.

(27) Le texte émanant du directoire du district de Crépy en Valois publié en annexe est à cet égard tout à fait clair.

(28) Arch. Départ. de l'Oise, District de Compiègne, L 2 M, administration générale, divers non coté. La ferme était constituée de parcelles de 8 à 40 mines. Les commissaires désignés pour en faire l'estimation, eux-mêmes cultivateurs à Marquéglise (DEVERT et MARTIN), évaluèrent pièce à pièce, sans division.

(29) Arch. Départ. de l'Oise, district de Compiègne, L 2 M Subsistances, correspondances de l'Armée du Nord, des représentants du peuple et de la Commission des subsistances.

(30) L 2 M Compiègne, administration générale, op. cit.

Emprisonné vingt quatre heures, il fut aussi suspendu de ses fonctions d'agent national (31).

Ce premier type de conflit social qui somme toute renforçait plutôt l'unité de la communauté villageoise se doublait parfois d'une division parmi les couches moyennes et pauvres de la communauté. Nous l'avons déjà noté, les tendances égalitaires étaient très contradictoires : l'accès égal à la terre pouvait selon les cas impliquer le partage en propriété individuelle, ou réserver une sorte de propriété éminente à la commune (32) ou à la Nation enfin, dans son aspect le plus modéré, il se traduisit par la seule revendication du partage de l'exploitation ; ce fut le cas à Rémy (district de Compiègne) où les habitants organisèrent le 6 juin 1793, une délégation massive chez Gouy d'Arsy, ci-devant grand propriétaire à Saint-Domingue et gros accapareur de biens nationaux (33). Ils réclamaient la résiliation des baux consentis à trois gros fermiers, au détriment des habitants qui s'étaient constitués en société pour l'exploitation (34). Parfois, il arriva que ces tendances se cristallisèrent en deux camps hostiles au sein de la communauté. L'affaire du village de Grandfresnoy (district de Compiègne) en est une bonne illustration. Début février 1791, les terres du ci-devant prieuré furent vendues comme bien national. Les fermiers craignant "de se voir enlever leur gagne-pain", se réunirent pour les acheter en commun ; ils emportèrent l'enchère pour 318.400 livres malgré la poursuite opiniâtre de GOUY d'ARSY dont les possessions étaient limitrophes et la concurrence de plusieurs citoyens de Grandfresnoy. Mais, lorsque vint la première échéance ils ne purent faire face ; ils avaient naïvement escompté "le secours de leurs concitoyens les plus aisés, ce qui n'a pas eut lieu" ... Alors commença la division du front communautaire : certains (douze à quatorze sur environ quatre vingts) disposant de quelque argent décidèrent d'acquérir une petite portion, les autres, plus nombreux réussirent une manoeuvre originale : ils passèrent arrangement avec un command du banquier DELESSERT (35), rencontré à Clermont. DELESSERT devenu propriétaire s'engageait à repasser bail en détail avec l'ensemble des fermiers pour neuf ans sur les termes de l'ancien qui s'engageait en outre à payer un tiers des impositions. Ces conditions très lourdes furent probablement à l'origine des déboires de nos fermiers coalisés qui ne purent même pas faire face aux premières échéances de 1792. Cependant le groupe des "individualistes" ne perdait pas de temps : il faisait courir le bruit que DELESSERT se gagnait

une clientèle en distribuant des subsides et décidèrent une partie des habitants du village à réclamer certaines des terres acquises par DELESSERT comme faisant partie des biens de la commune. Le 4 mars 1793 ils passèrent même à l'action en abattant et se partageant un bois de trente cinq mines. Dans le même temps ils tentaient une démarche auprès de DELESSERT pour le décider à leur céder quelques parcelles, puis réclamèrent l'annulation pure et simple du contrat auprès du district. Le département enfin accéda à leur demande (36). Nous ne connaissons pas l'épilogue de cette affaire. Le 28 ventose an II le parti des petits fermiers coalisés réclamaient à nouveau justice auprès du département soulignant qu'aider le parti des individualistes, ce serait violer les lois de la propriété, favoriser la contre-Révolution et priver près de la moitié des habitants cultivateurs".

Cette affaire illustre parfaitement à notre sens les contradictions souvent très complexes qui animaient certaines communautés villageoises. Elles s'expriment ici par une série de paradoxes : les plus aisés des habitants se transforment en zélés défenseurs des biens communaux quitte à priver soixante cinq familles d'exploitation foncière tandis que la coalition des petits fermiers du ci-devant prieuré est prête à laisser subsister la grande propriété bourgeoise pourvu que celle-ci morcelle l'exploitation foncière. Cette affaire nous suggère quelques autres remarques. La nécessité tout d'abord de faire des analyses de classes précises pour cerner les clivages au sein de la communauté, la nécessité de disposer de concepts rigoureux pour l'analyse des divers courants radicaux de la paysannerie. Du point de vue du mouvement populaire et de sa caractérisation,

(31) Arch. Départ. de l'Oise, L IV, comités de surveillance du district de Compiègne, canton d'Estrées-Franciade. Il obtint finalement gain de cause grâce à la pression des habitants mais restait suspendu au 2^e jour complémentaire de l'an II.

(32) Voir sur ce point la thèse de G.Lefèbre, op.cit. p. 443-444.

(33) Sur Gouy d'Arsy, voir aussi Annales Historiques Compiègnaises n° 5 Janvier 1979 pp.26-27

(34) Arch. communales d'Arsy, registre des délibérations, 6 juin 1793, aimablement communiqué par J. BERNET.

(35) Il s'agit certainement d'Etienne qui fut emprisonné sous la Terreur et dont le fils Benjamin fonda avec La Rochefoucauld-Liancourt, la Caisse d'Epargne.

(36) Sur l'ensemble de cette affaire, j'ai consulté les papiers des comités de surveillance du district de Compiègne, archives départementales de l'Oise, L IV, liasse 4.

nous touchons ici aux limites des différents courants égalitaires : certes la créativité de ce mouvement de masse est incontestable, il semble adapter sa revendication à la conjoncture révolutionnaire : ainsi à Grandfresnoy, le parti des "individualistes" ne manque pas de bons arguments : il fait remarquer à juste titre que les assignats se dépréciant, la terre prend d'autant plus de valeur le banquier gagne sur tous les tableaux, à leur détriment. Mais partage égal, en propriété individuelle ou partage égal de l'exploitation, dans les deux cas, la racine du mal était conservée. Cependant les "individualistes" qui revendiquent la terre en propriété attaquaient avec plus de conséquence le monopole foncier, il leur manquait à Grandfresnoy tout au moins la conscience d'un intérêt supérieur commun avec les autres tendances qui eût pu les diriger vers une solution qui unissent mieux les divers intérêts en présence. De ce point de vue, seul un partage général des terres en jouissance viagère, la propriété restant à la commune ou à la Nation aurait pu réaliser l'unité la plus large dans les communautés (37). Mais, dans notre département, il faut bien constater que cette idée ne vint que très rarement à la conscience du mouvement populaire. Cette constatation pose un problème qui a rarement été abordé dans l'historiographie révolutionnaire : celui du rapport entre mentalité paysanne et appréhension de l'espace, qu'on le veuille ou non, le rapport de propriété s'agissant de la terre ne peut être totalement médiatisé, ce qui différencie fondamentalement de la propriété mobilière : l'application de la force de travail génère la légitimité de l'appropriation même si depuis longtemps l'argent était aussi une condition nécessaire pour accéder à la propriété. Nous ne devons pas oublier en effet que les rapports d'argent ont été introduits à la campagne dans le cadre du système féodal et donc regardés comme une modalité nouvelle certes mais organique. Aussi bien le fondement critique de la propriété féodale abolie comme de la propriété bourgeoise nouvelle restait me semble-t-il de droit naturel. Cette conception s'accompagnant de pratiques culturelles encore vivaces pendant la Révolution. Sans aucun doute la résistance à la déchristianisation dans certaines communautés n'est pas sans rapport avec ces réalités.

Ces remarques étant faites demanderaient bien sûr à être longuement développées et sans doute nuancées. Elles jettent toutefois une lumière précieuse sur le seul cas connu de revendication de loi agraire, directement issu du mouvement populaire dans l'Oise. Maurice Dommanget signala jadis cette affaire

dans une étude consacrée aux grèves de moissonneurs (38). Je ne reprendrai pas ici les faits en détail. Il me semble cependant que le schéma d'explication de Dommanget doit être complété et nuancé sur certains points. Pour l'historien de Sylvain Maréchal, la revendication de la loi agraire dans cette région de très grande culture, le Valois, est fortement liée à un véritable affrontement de classe annuel dont la moisson était l'occasion (39), à l'hostilité croissante des journaliers locaux, appuyés par le renfort de troupes de picards de plusieurs centaines de saisonniers contre les grands entrepreneurs de cultures qui accaparaient les fermes de plusieurs centaines d'hectares. Dans le contexte de l'An II, certaines municipalités et sociétés populaires dont le réseau était assez dense auraient alors pris la défense des salariés. Le meneur, Joseph Rénier dit ARGOT, cordonnier à Léviguen qui prophétisa le partage des terres avait déjà pris la tête de luttes pour récupérer les arbres des voiries et se montra en l'an II très anticlérical, cependant qu'il revendiquait l'amélioration du sort des salariés : pas de travail obligatoire, meilleures conditions de vie, temps de repos allongé par instauration du quintidi en sus du décadi. Il manque cependant un élément d'explication important aux yeux de Dommanget : le rôle de ces travailleurs étrangers au pays. Il n'en trouve pas trace, participèrent-ils à la revendication de loi agraire ? M. Dommanget note que tous les meneurs sont des domiciliés.

J'ai pu constater en reprenant le dossier (40) que cette revendication hardie s'enracinait ici dans un contexte de lutte sociale particulièrement aigüe, voire de véritable lutte de classes, entre les sans-culottes de Léviguen et un gros exploitant, Louis Bernard LOBRE, maître de poste et cultiva-

(37) Rappelons que Babeuf avait dès 1789 condamné avec force l'appropriation individuelle de la terre et réclamé un partage viager de la terre "mère commune", après avoir défendu en 1786 la nécessité de la communauté des travaux. Il réclama le bail viager par la Nation des biens du clergé dès mai 1790 et l'expropriation seigneuriale en février 1791.

(38) M. Dommanget, les grèves de moissonneurs du Valois sous la Révolution, Ann.Hist. de la Rév.Franç. 1924, tiré à part, Reims, pp.36-37

(39) Ces affrontements sont anciens : R.SAMSON se trouve dès 1776 dans la plaine de France. Dans le midi, ils sont fréquents dès le début du XVIIIe siècle. Voir le placard joint en annexe.

(40) Arch. départ. de l'Oise, L IV comités de surveillance du district de Crépy, non coté.

teur, demeurant à Paris. Celui-ci s'était révélé farouchement contre-révolutionnaire dès juillet 1792 : il avait alors ordonné aux ouvriers de l'administration parisienne des Messageries de retirer le drapeau de la liberté hissé sur les locaux. Il tint aussi des propos défaitistes, clamant que le roi de Prusse viendrait déjeuner chez lui, traitant les armées de la République de "rebelles" et celles de la Vendée de "patriotes", s'opposant à la levée en masse et aux réquisitions. Il fut aussi accusé de vendre au-dessus du maximum. Sa conduite fut à l'origine de nombreux conflits dans la commune : on l'accusa d'avoir soustrait ses enfants au service de la République, de s'opposer aux glaneurs dans ses champs d'avoine et de troubler les assemblées municipales où il dénonçait "l'anarchie". Au cours de ces discussions partisans de "l'aristocratie" et de la "démocratie" s'affrontaient sévèrement. Lors de son arrestation en 1793, ARGOT témoigna contre lui. La personnalité de ce dernier me semble plus complexe que Dommanget ne l'avait pensé. Elle est particulièrement contradictoire, en apparence tout au moins. Certes il accomplit plusieurs provocations anticléricales spectaculaires mais dans le même temps, son discours est plein de messianisme : il se dit prophète, se proclame "roi de Léviguen" un "Dieu" même, et voue au malheur, à la défaite. La Convention nationale il bénit avec son sabot, des hosties sorties d'un vase de nuit. Au-delà de la référence scatologique-banale dans les mentalités populaires - la mascarade désacralisante du cordonnier ARGOT ne s'accompagne donc pas de l'abandon de toute référence au surnaturel, au providentiel. Nous retrouvons d'ailleurs cette vision prophétique dans le manifeste des plébéiens que Babeuf publia dans le *Tribun du Peuple*, le 9 frimaire an IV (41). De même, lorsque ARGOT réclame la venue d'un chef, nous ne pouvons éviter de penser aux débats qui agitèrent la conjuration babouviste sur la nécessité envisagée d'un dictateur ou régulateur. Ainsi se marque l'enracinement du babouisme dans les aspirations populaires.

Il reste cependant à expliquer, pourquoi dans les deux cas et particulièrement du point de vue populaire apparaît la nécessité d'une catastrophe, voire du chaos pour arriver au but. Ne serait-ce pas là tout simplement l'effet de l'impuissance à concevoir une voie et surtout des moyens pour rassembler des couches populaires assez disparates. Le recours à la vieille espérance millénariste confirme la nécessité d'une violence de classe et l'incapacité à l'exercer (42). Nous ne devons donc pas négliger la conjonc-

ture politique, l'évolution des rapports entre mouvement populaire paysan, et gouvernement révolutionnaire. A suivre l'historiographie progressiste de la Révolution française, les Montagnards, voire les Robespierriens n'avaient pas une politique sociale hardie capable de mobiliser la paysannerie pauvre ou, quand ils manifestèrent une volonté de prolonger, d'approfondir la Révolution dans ce domaine, c'était pur souci tactique ou expression d'un utopisme rétrograde et pessimiste (43). Ce jugement implique au fond que les Montagnards, Robespierriens y compris demeurèrent jusqu'au bout des individualistes bourgeois et que l'apport du mouvement populaire dans ses tendances égalitaires notamment n'était pas historiquement progressif. Comment expliquer alors que Robespierre et ses compagnons aient été ouvertement revendiqués par Babeuf ? Celui-ci écrivait le 5 ventose an IV, parlant de la Constitution de 1793 amputée de l'article de Robespierre sur la propriété : "Sans doute, avec cette mutilation, elle n'était plus mon manifeste. Il ne m'appartient pas, pour cela, d'avoir l'ogueil de disputer à Maximilien Robespierre l'initiative, dans la Révolution, du plan d'Egalité réelle, vers lequel il prouve en cent endroits de ses ouvrages, que tendaient ses vœux uniques". Comment expliquer que le robespierrisme soit resté en plein XIX^e siècle un modèle d'organisation et d'expression politique pour le mouvement populaire traversé alors par les courants socialistes ? serait-ce que ce mouvement demeurait décidément rétrograde ? Ne serait-ce pas plutôt, comme l'écrivait Babeuf dans le même numéro de son *Tribun du Peuple* parce que "le robespierrisme est ... dans le peuple. La raison en est simple ; c'est que le robespierrisme c'est la démocratie" (44). On comprend dès

(41) N° du 30 Nov.1795 : "...Peuple ! Réveille-toi à l'espérance ... Epanouis-toi à la vue d'un futur avenir heureux. Tous les maux sont à leur comble ; ils ne peuvent plus empirer ; ils ne peuvent plus se réparer que par un bouleversement total ! Que tout se confonde donc ! Que tous les éléments se brouillent , se mêlent et s'entrechoquent ! Que tout rentre dans le chaos, et que du chaos sorte un monde nouveau et régénéré".

(42) Ce point de vue classique a été exposé par F.Engels à propos d'une comparaison des échecs paysans en 1525 et 1848 et développé par Lénine cf. *oeuvres complètes* tome 25, p.219.

(43) C'est JAURES qui le premier utilise ces expressions reprises par plusieurs historiens du courant historiographique progressiste, voir *Histoire Socialiste de la Révolution* op. cit. tome III, p. 215

(44) A.MATHIEZ, *Autour de Robespierre*, Payot, 1957, p.251 et suiv.

lors qu' A.Mathiez qui cite longuement ces textes ait été le seul historien à souligner l'audace du programme social des robespierristes en soulignant qu'il ne s'agit pas d'une réponse conjoncturelle mais d'une mesure qui prolonge une volonté antérieure. Car la question de fond est là : peut-on parler d'une stratégie robespierriste ? F. Gauthier soutenait récemment que dès la fin 1792, les Montagnards soutenaient un programme subjectivement et objectivement anticapitaliste, dans le fil de la pensée de Mably (45). J'ai souligné pour ma part comment la législation montagnarde sur les biens communaux s'était en partie inspirée d'un mouvement populaire (46) dont le professeur ADO a montré qu'il n'était nullement rétrograde dans ses revendications égalitaires (47). Bien sûr le débat est loin d'être clos il demande au contraire à être repris. Les objections ne manquent pas à l'encontre de cette "stratégie robespierriste". Il est aisé de rappeler quelques déclarations de Robespierre après le meurtre de Simonneau ou après les troubles parisiens de février 1793, dans sa déclaration des droits même (48). Mais le jeu des citations sorties de l'analyse du rapport des forces de l'instant dans lequel elles s'inscrivent n'est qu'un jeu d'esprit. Ce serait avoir de Maximilien et de ses compagnons une piètre opinion que de les réduire à l'état de stratèges de la fraction bourgeoise du ci-devant Tiers-Etat. Ce serait aussi sous-estimer le mécontentement du mouvement populaire urbain et paysan devant les atermoiements des assemblées bourgeoises, dès 1792 et l'énorme "danger" qu'il faisait courir à la Révolution si ses ennemis savaient l'utiliser. Le mouvement populaire qui pour des raisons évidentes savait plus que tout autre ce qu'aurait signifié le retour à l'Ancien Régime, proposa dès lors des SOLUTIONS qui bien sûr reflétaient en grande partie ses intérêts, en particulier dans le domaine des subsistances et celui de l'accès à la propriété foncière. Aussi bien, lorsque Robespierre dans son discours de décembre 1792 met en cause la légitimité de la propriété (49) ce n'est pas souci tactique, c'est l'attitude conséquente d'un ferme représentant du MOUVEMENT POPULAIRE plus que d'un bourgeois individualiste ! Ce n'est pas une rupture, c'est bien au contraire la suite logique de toutes ces interventions depuis la Constituante. (50)

Le problème à mes yeux ne se situe pas là. Il se situe plutôt dans l'analyse des revendications populaires et des moyens historiques dont disposent le mouvement populaire et ses représentants les plus conséquents pour les faire aboutir. Y a-t-il un programme,

une revendication anticapitaliste univoque au sein du mouvement populaire ? non. Le capital en tant que rapport social dominant n'est d'ailleurs pas encore entièrement constitué, il n'a donc pas encore pu secréter son ennemi organique le prolétariat comme classe homogène. En ce sens, les sans-culottes des villes ne formaient pas une classe comme le rappelait vigoureusement A. Soboul. (51) Il en était de même à la campagne où la structure de classe de la paysannerie était très différenciée. Il existait cependant entre ces différentes catégories sociales une forme économique commune, le travail, manuel, le plus souvent exercé sur la base d'une petite propriété ou sans propriété. Cette réalité s'imposa aux Montagnards et à Robespierre particulièrement mais il la traduit surtout en terme d'intelligence politique pour reprendre un concept du jeune Marx. Le peuple reste à ses yeux la partie la plus saine de la Nation parce qu'il entretient avec la nature des rapports de TRAVAIL et non de jouissance. Lui seul est donc capable de faire passer là l'intérêt général (la vertu) avant l'intérêt particulier (52). Encore fallait-il pour conserver le soutien du peuple, particulièrement des prolétaires, contre-battre l'évolution des rapports économiques qui aggravaient leurs conditions. Les Lumières de l'Education n'y suffisaient plus (53). Nous pensons qu'en ce sens la tentative de Ventose n'était pas dénuée de sens, elle correspondait bien à la nécessité d'harmoniser comme

(45) F.Gauthier, Robespierre et la question économique, 1789-1793, communication au séminaire de doctorat d'A. Soboul, juin 1982.

(46) G.IKNI, Sur les biens communaux, op.cit. p.79

(47) cf. le compte rendu d'A.SOBOUL in Ann. de la Rév. Franç. Janvier-Mars 1973, pp.85-101

(48) Dans laquelle il rejette la loi agraire comme contraire à l'intérêt personnel de quiconque serait doué de quelque industrie.

(49) Discours du 2 Déc. 1792 sur les subsistances.

(50) Lorsque le mouvement populaire déborde la bourgeoisie dès 1789-1790 que fait Robespierre ? se sépare-t-il de lui ? non ! au contraire il le soutient même lorsqu'il transgresse la légalité.

(51) A.SOBOUL, Classes et luttes de classes sous la Révolution, in Comprendre la Révolution, Maspéro 1981, p.118 et suivantes.

(52) F.THURIOT, la conception robespierriste du bonheur in Ann.Hist. de la Rév.franc. n° 192,1968, pp.207-226

(53) Dans son discours d'introduction au plan Lepeletier d'éducation, Robespierre déclarait ..."les révolutions qui se sont passées depuis trois ans ont tout fait pour les autres classes de citoyens, presque rien encore pour la plus nécessaire peut-être, pour les citoyens prolétaires dont la seule propriété est dans le travail". 29-VII-1793 in oeuvres, P.u.f. tome X, p. 32.

le proclamait Saint-Just dans son rapport du 13 ventose an II "les rapports civils" et la "forme du gouvernement". Le lotissement des "prolétaires" était bien la dernière chance de sauver la révolution démocratique". Appliquée rigoureusement elle eût pu élargir encore les bases de la petite propriété marchande au détriment de la bourgeoisie parasitaire, des spéculateurs entre autres. On comprend que son application fut l'objet de manoeuvres et peut-être pas étrangère à la conjuration du 9 thermidor (54). Enfin cela suffisait-il ? qu'avait-on fait pour le prolétariat urbain : pendant la Terreur notait Marx, les ouvriers restèrent ligotés par la loi Le Chapelier, cependant que les nécessités de la guerre entraînaient le recours aux réquisitions de travailleurs dont les salaires furent maximisés et, la concentration de certains moyens de production, ce qui mécontentait vivement les sans-culottes des villes (55).

Mais les nécessités du moment n'expliquent pas tout. A. SOBOUL notait à juste titre le flou idéologique qui s'attachait dans la conception populaire à la fonction du travail (56). Pour les sans-culottes il n'était pensé qu'en fonction de la propriété. Cette ambiguïté transparait également chez les chefs montagnards et particulièrement chez Robespierre qui fonde un projet politique d'Etat démocratique sur les vertus du peuple qui travaille. Ces conceptions qui relèvent du droit naturel ne prennent pas en compte la fonction sociale que le travail est en train d'acquiescer comme "universalité abstraite de l'activité créatrice de richesse" à laquelle certains contemporains commençaient à accéder (57). Ainsi s'expriment tout à la fois l'impossibilité d'une véritable conscience de classe au sein des différentes composantes du mouvement populaire, facteur d'hétérogénéité et le caractère provisoire de son hégémonie en l'an II. Les réacteurs thermidoriens mirent fin à l'expérience de révolution démocratique et voulurent voiler à tout jamais la véritable signification de la Terreur, mais, la leçon ne devait pas être oubliée en France et au-delà comme le prouve ce jugement de Lénine en 1917: "Les historiens de la bourgeoisie voient dans le jacobinisme une déchéance "verser dans)". Les historiens du prolétariat voient dans le jacobinisme l'un des points culminants

les plus élevés atteints par une classe opprimée dans la lutte pour son émancipation. Les Jacobins ont donné à la France les meilleurs exemples de Révolution démocratique et de riposte à la coalition des monarches contre la République. Il ne pouvait être question pour eux de remporter une victoire complète, surtout parce que la France du XVIIIe siècle était entourée sur le continent de pays trop arriérés et parce qu'en France même les bases matérielles du socialisme, les banques, les syndicats capitalistes, l'industrie mécanique, les chemins de fer faisaient défaut" (58). Les robespierristes avaient largement débordé les cadres d'une révolution étroitement bourgeoise, ils prirent la tête d'une coalition dans laquelle le mouvement populaire peut apparaître pour un moment hégémonique et imposer certaines de ses revendications les plus radicales dont certaines étaient en partie anticapitalistes - ce point reste à discuter plus au fond - G. LEFEBVRE soulignait certaines insuffisances de leur programme social (59) mais, après tout elles ne faisaient que refléter les contradictions qui traversaient le mouvement populaire, paysan particulièrement.

(54) cf. A. MATHIEZ, La Terreur instrument de la politique sociale des robespierristes - Ann. Hist. de la Rév. Franç. 1928, p. 218.

(55) A. SOBOUL, Comprendre la Révolution, op.cit.p.121.122

(56) Ibidem, p. 118-119

(57) Entre autres A. SMITH, voir l'analyse de K. MARX in Manuscrits de 1857-58, Editions sociales, 1980, Tome I, p. 38. MARX expliquant la difficile maturation de cette conception, écrit : "l'indifférence à l'égard d'un genre déterminé de travail pré-suppose l'existence d'une totalité très développée de genres réels de travail dont aucun n'est absolument prédominant ... D'autre part, cette abstraction du travail en général n'est pas seulement le résultat dans la pensée d'une totalité concrète de travaux, indifférence à l'égard du travail déterminé correspond à une forme de société dans laquelle les individus passent avec facilité d'un travail à l'autre et où le genre déterminé de travail est pour eux contingent, donc indifférent."

(58) Lénine, Oeuvres complètes, tome 25, la Pravda, 24 juin 1917, "le jacobinisme peut-il servir à intimider la classe ouvrière" ? pp.123-125.

(59) G. LEFEBVRE, La Révolution Française, 6ème Edition, Paris, 1968, p. 411.